COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 AVRIL 2016

Présents:

MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme

MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs:

Madeleine COIG

Œ

à

Joseph LEES

Marianne PAPAREMBORDE

à Laurent KELLERà Denise MICHAUT

Jean-Jacques DALL'ACQUA Gérard ROSENTHAL

à Maïté POTIN

Valérie SARTOLOU Aurélie GIRAUDON

à Michel ADAM

à Robert BAREILLE

Excusés:

France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBEREILH, Pierre

SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 160407-03 -PER-

REÇU

Le 15 AVR 2006

REVALORISATION DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT

M. LEES rappelle que par délibération du 11 octobre 2007, le Conseil Communautaire définissait les modalités d'indemnisation des frais de déplacement, et notamment le versement forfaitaire d'une indemnité de 60 € par nuit au titre des frais d'hébergement.

Cependant, au niveau de grandes agglomérations ou lors d'évènements particuliers (festivals, congrès, colloques, tables rondes…), ce montant de 60 € s'est avéré insuffisant.

Aussi, à l'instar d'autres collectivités, et afin que nos agents ne soient pas pénalisés, il est proposé de porter ce tarif (comprenant la nuitée et le petit déjeuner) de 60 € à 100 €, étant entendu que le Comité Technique, réuni le 29 mars 2016, a émis un avis favorable à cette mesure.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- ADOPTE le présent rapport ;

- AUGMENTE le taux d'indemnisation des frais d'hébergement (comprenant la nuitée et le petit déjeuner) à 100 €.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 avril 2016

Suivent les signatures

Affiché le 19 du l'al

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

o 15 AVR. 2016

SOUS - PREFECTURE OLORON SIO MARIE